



MUNICIPALITÉ
DE SENARCLENS

AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SENARCLENS

Préavis municipal N°09-2022 relatif à la demande de crédit pour la rénovation des salles d'eau dans l'appartement de l'ancienne forge 17

Séance du Conseil général du lundi 26 septembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné à la rénovation des salles d'eau dans l'appartement de l'Ancienne Forge 17.

Préambule

La commune est propriétaire du bâtiment de l'ancienne forge, situé au milieu du village, à la rue de l'Ancienne Forge 17. Le bâtiment a été complètement transformé en 2006-2007 en un appartement de 4.5 pièces.

Travaux

Les deux salles d'eau ont besoin d'être rénovées. Pour la salle de bains principale, dans les combles, la disposition et les équipements sanitaires vieillissants nécessitent une rénovation complète.

Dans la salle de douche, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises en raison d'une ventilation insuffisante, qui a engendré le développement de moisissures persistantes. A ce sujet, le système de ventilation doit être revu et adapté.

Ces travaux seront réalisés, dans la mesure du possible lors d'un changement de locataires.

Coûts

Un montant de CHF 70'000.00 est sollicité pour ces rénovations. Il permettra de couvrir aussi d'éventuels imprévus et les incertitudes des prix du marché.

Ces travaux seront financés par la trésorerie courante et amortis par le fond de réserve pour CHF 20'000.00, et par le fond de renouvellement pour CHF 50'000.00

Conclusion

En conséquence la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Senarclens, dans sa séance du 26 septembre 2022

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

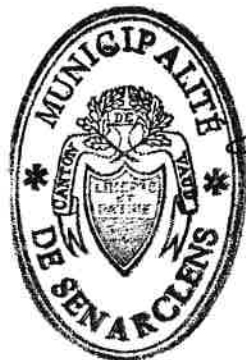
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00.
- De financer ces travaux par la trésorerie courante et d'amortir par le fond de réserve pour CHF 20'000.00, et par le fond de renouvellement pour CHF 50'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2022.

Responsable du préavis : Barbara Mange

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



La Secrétaire

